

Compte Rendu du Conseil Municipal du 04/11/2025

Convocation du 24-10-2025 affichée le 24-10-2025 n° 140

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAMES, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Yves PONS, Maire.

Sont présents les conseillers municipaux suivants :

ALVES Fernando	ETCHELECU Jean-Jacques
CANTAU Christian	LADONNE Laura
D'ALMEIDA Prudence	NARBEY Nicolas
DESANLIS Élisabeth	PASQUIER Annick
DUCAZAU Patricia	PONS Yves
FERNANDEZ Nathalie	

Absents-excusés : DASQUET Anne - DUMERCQ Benoît

Procuration :

DASQUET Anne donne procuration à DESANLIS Élisabeth

FERNANDEZ Nathalie est désignée secrétaire de séance.

Avant de commencer, M. le Maire demande si le compte rendu du conseil municipal du 07-10-2025 appelle des observations : pas d'observations.

I – REPRISE PAR LA COMMUNE DES CONCESSIONS DU CIMETIERE ABANDONNÉES.

Délibération n°1- 04-11-2025

OBJET : Reprise par la commune des concessions du cimetière abandonnées.

Annulée sera prise lors du prochain conseil

II – APPROBATION DES RAPPORTS N°1 ET 2 DE LA COMMISSION LOCALE D’ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE.

Délibération n°2- 04-11-2025

OBJET : Approbation des rapports n°1 et 2 de la Commission Locale d’Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d’Agglomération Pays Basque.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 31 juillet 2020, fixant la composition de la Commission Locale d’Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d’Agglomération Pays Basque ;

Vu l’arrêté du Président de la Communauté d’Agglomération Pays Basque en date du 2 juin 2025 actualisant la liste des membres de la CLECT ;

Vu les rapports n° 1 et 2 établis par la CLECT du 17 septembre 2025 et portant sur les évaluations de transferts de charges relatifs respectivement aux zones d’activités économiques (ZAE) et voiries d’intérêt communautaire (VIC) ;

- Oui l’exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à

Voix pour	12
Voix contre	0
Abstentions	0

APPROUVE : les rapports n° 1 et 2 de la CLECT du 17 septembre 2025 tels que présentés en annexe ;

AUTORISE : M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l’application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée à 20H15.

Le Maire,

Yves PONS



La secrétaire de séance,
Nathalie FERNANDEZ

A black ink signature of "Nathalie FERNANDEZ" with a stylized "N".